

FORMATION AUX ACTES PROFESSIONNELS POUVANT ÊTRE ACCOMPLIS PAR DES AMBULANCIERS DANS LE CADRE DE L'AIDE MÉDICALE URGENTE

COMPÉTENCES VISÉES

- Rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluri-professionnelle adaptée, en lien constant avec le médecin régulateur.
- Mettre en œuvre les actes professionnels relevant de son domaine de compétence adaptés à un contexte clinique d'intervention auprès de patient pris en charge par les services d'AMU, selon les conditions réglementaires d'application.

OBJECTIFS

- S'intégrer dans le dispositif de l'AMU en tant qu'ambulancier.
- Connaître le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire, la typologie et les modalités d'application des actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU.
- Identifier les conditions techniques de mise en œuvre des actes et leurs risques.
- Apprécier la gravité d'un tableau clinique urgent.
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des bonnes pratiques.
- Faire preuve de dextérité dans l'urgence.
- Evaluer la qualité des actes et identifier les éléments à réajuster.
- Identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin.
- Transcrire avec exactitude les informations et les actes pour assurer la continuité de la prise en soin.
- Réaliser les actes professionnels en lien constant avec le médecin :
 - Prendre la température, les pulsations cardiaques et la pression artérielle par voie non invasive ;
 - Recueillir la glycémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique ;
 - Administrer en aérosols des produits non médicamenteux ;
 - Recueillir le taux de saturation en oxygène ou en monoxyde de carbone par voie non invasive ;
 - Evaluer la douleur et observer les manifestations de l'état de conscience.
- Réaliser les actes professionnels sur prescription du médecin selon un tableau clinique identifié :
 - Enregistrer et transmettre un électrocardiogramme à visée diagnostique à l'aide d'un outil automatisé ;
 - Administration en aérosols ou pulvérisation de produits médicamenteux ;

PUBLIC : être titulaire du DEA et exercer ses fonctions dans le cadre de l'AMU

DURÉE : 21 heures sur 3 jours

NOMBRE DE SESSIONS PAR AN : 2

NOMBRE D'INSCRITS PAR SESSION : 12 personnes maximum

ORGANISME : IFA du CHU de Montpellier (en partenariat avec le CESU 34)

INTERVENANTS : Internes

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 2 semaines avant le début de la session

DATES : 30/09, 01/10 et 02/10/2026

HORAIRES : 8 h 30 à 16 h 30

LIEU DE LA FORMATION :
IFA du CHU de Montpellier
1146 avenue du Père Soulas
34295 MONTPELLIER CEDEX 5

CONTACTS :
ifa@chu-montpellier.fr
☎ : 04.67.33.52.94

INSCRIPTION :
Retour du formulaire d'inscription dûment complété, accompagné des pièces jointes et du règlement.

TARIF : 434 €

🗨 Cette formation se déroulera à 100 % sur le temps de travail.

LIENS WEB :
<https://ifms.chu-montpellier.fr/fr/ifa/actions-de-formation-continue>

- Administration par voie orale ou intra nasale de produits médicamenteux ;
- Administration de produits médicamenteux par stylo auto-injecteur ;
- Recueil de l'hémoglobinémie.
- Réactualiser les connaissances en lien avec l'AFGSU, dont la prise en charge de l'ACR et les situations sanitaires exceptionnelles.

ACTIONS et MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Utiliser des techniques pédagogiques actives (mises en situations, essai / erreur, questionnement, analyse avec les participants).
- Utiliser la démonstration qu'en synthèse finale.
- Explorer les connaissances antérieures des apprenants pour les réactiver et les réajuster.
- Favoriser la découverte, le tâtonnement, confronter les raisonnements.
- Réajuster les connaissances scientifiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Evaluation formative des acquis.
- Pré et Post tests et corrections.

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire du DEA.
- Être titulaire d'un AFGSU 2 en cours de validité.